

L'INFO DE BELLAC N°10

Décembre 2022



Robert G. HOWARD - Photographe à BELLAC



Cher(e)s habitants de BELLAC,

Nous avons vécu trop de crises, crise sanitaire, crise financière, crises internationales..., il faut donc que 2023 soit une bonne année, c'est indispensable pour notre commune et ses habitants.

Cette année 2023 verra les premiers résultats des efforts, voire des sacrifices que nous avons consentis ces deux dernières années :

- les restructurations de nos services municipaux devraient aboutir,
- le désendettement de nos finances communales va s'accélérer, l'annuité d'emprunt aura baissé de 170 000 € en 2 ans (moins 26 %), pas si mal pour des « mauvais gestionnaires » !,
- peu à peu nous allons augmenter les subventions aux associations,
- les investissements vont devenir particulièrement visibles : Centre Culturel Municipal de la rue des Rochettes, bike park, buvette du stade, sécurisation de l'avenue de la Libération à hauteur du collège, schéma communal d'assainissement, circulations douces, l'hôtel des impôts qui peu à peu va se transformer en Maison des services, etc ...
- d'autres projets se préciseront: réseau de chaleur, halle multiservice, marché couvert, aménagement des Côtes, du Parc Charles Silvestre, pour lequel la démocratie participative va être mise en oeuvre.
- les animations, elles aussi vont se développer.

*Joyeux Noël à tous et très belles fêtes de fin d'année.
Avec l'expression de mes meilleurs sentiments .*

*Le Maire,
Claude PEYRONNET*



DES PROJETS QUI ABOUTISSENT

Le CENTRE CULTUREL DE LA RUE DES ROCHETTES



Les choses avaient mal commencé... en juillet 2020 l'architecte avait été choisi par la municipalité précédente, mais les critères n'étaient pas définis et le plan de financement était plus que bringuébalant ;

Il fallut tout « construire » en quelques semaines.

La première tranche du Centre Culturel est maintenant opérationnelle ; la surface de la grande salle a quasiment été doublée, un hall d'entrée avec monte-personne a été aménagé, des toilettes pour personnes à mobilité réduite ont été installées...

La nouvelle cuisine , doublée, elle aussi et équipée de neuf sera opérationnelle au printemps et le premier étage sera rénové en cours d'année 2023.

LE BIKE PARK



Que d'histoires ...! Quelques opposants ont retardé l'installation de ce bike park pourtant bien nécessaire aux jeunes VTTistes. Ils sont une cinquantaine qui chaque semaine pourront

désormais utiliser des installations fixes, implantées sur le terrain de la rue de la Roche Corbière, plutôt que d'avoir à tout monter et démonter chaque semaine .

Rappelons que ce projet date de plusieurs années. Il avait alors été proposé par le conseil municipal des jeunes de l'époque.

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT



C'est un gros chantier de près de 600 000 € permettant de relier l'abattoir à la station d'épuration, d'assurer l'auto-surveillance de cette station, de réhabiliter les réseaux d'assainissement de l'avenue Foch et de la route de Limoges.

Le prochain programme, pour une somme quasi identique, concernera la réhabilitation des réseaux rues des Lilas, des Iris, Pierre Merlin et Docteur Vételay.



LA SÉCURISATION DE LA ZONE DU COLLÈGE (av. de la Libération)

Installation de plateaux de réduction de la vitesse, modification de l'éclairage aérien, installation d'éclairages de sécurité au sol... Les travaux ont été retardés, mais c'est pour la bonne cause : le SIDEPA, syndicat d'eau potable, est en train de réaliser la réhabilitation des réseaux d'eau potable de cette zone, prévue depuis des années.

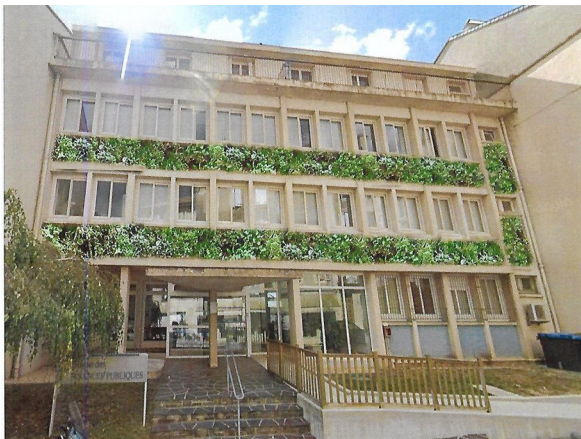
LA BUVETTE DU STADE LÉO LAGRANGE



La buvette du stade, en bois, était dégradée depuis des années. Une nouvelle buvette en dur, plus fonctionnelle, sera opérationnelle dans les jours qui viennent. Une très belle réalisation des agents des services techniques de la commune de Bellac.

Ajoutons également que les travaux intérieurs de la maison natale de Jean Giraudoux sont quasiment terminés. Il reste encore à réaliser quelques travaux de maçonnerie sur le pignon.

LES PROJETS QUI VONT DÉBUTER EN 2023



Peu à peu, **l'HÔTEL des IMPÔTS** de la rue Thiers va devenir la **MAISON des SERVICES**.

Il accueillera les services, les institutions, actuellement dispersés dans la ville, qui tiennent des permanences à la mairie, à la maison des associations... Outre la PERCEPTION qui occupe

le 1^{er} étage, la DGFIP, la CAF, la CPAM, la MSA, le délégué du procureur, le médiateur de justice, la mission locale rurale...pourraient la rejoindre. La commune y installera les services de la POLICE MUNICIPALE avant l'été.

Quelques innovations architecturales devraient permettre à ce bâtiment de faire le lien entre le Bellac médiéval et la zone des Côtes.

Les **CIRCULATIONS DOUCES** feront l'objet d'une large concertation dans le cadre de la démocratie participative et, dès 2023, une première tranche de rénovation des circulations piétonnes et des accès PMR sera réalisée, rue Thiers, rue de la Liberté, rue des Rochettes, rue Charles De Gaulle. Il en ira de même pour un début de piste cyclable rue des Rochettes et pour la végétalisation de la rue Vincent Auriol.

La **HALLE MULTISERVICE A DOMINANTE SPORTIVE**, sera, si les subventions le permettent, construite sur le plateau des Rochettes.



La **MAISON DE SANTÉ** devrait être agrandie par la création d'une salle de réunion.

A ce propos le maire a reçu deux kinésithérapeutes qui souhaitent s'y installer. Faute de place, l'HIHL a bien voulu leur procurer des locaux.

Si tout se passe bien avec le plan local d'urbanisme intercommunal, nous devrions pouvoir installer avec CEINTURE VERTE, dans la zone de la Borderie, les équipements permettant l'accueil de deux **ENTREPRISES DE MARAÎCHAGE**.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE LES MOBILITÉS DOUCES



*Les Mobilités douces, qu'est-ce que c'est ?
La réponse du scientifique : c'est l'ensemble des déplacements non motorisés.
Et la réponse du poète : c'est quand je prend le temps de contempler la ville en me déplaçant. Voir questionnaire joint.*

LA FIBRE OPTIQUE A BELLAC le point

33% des foyers éligibles sont reliés à la fibre optique.

Pour les autres foyers tout devrait être fait d'ici l'été.

Pour tout renseignement: 0 806 806 006.

**VITE
DIT**

MARCHÉ COUVERT

Consultation

La consultation est lancée auprès des commerçants du marché, des clients, de la population de Bellac.

Voir le questionnaire joint à ce bulletin.

LE PLAN EGALIM

La municipalité a organisé plusieurs réunions avec les producteurs, les parents d'élèves, et les agents du restaurant scolaire pour mettre en place le projet EGALIM.

Dès 2023 le restaurant scolaire de la commune de Bellac accroîtra l'utilisation des produits locaux labellisés.

PLAN COMMUNAL DE SOBRIÉTÉ ENERGÉTIQUE

La commune appliquera les règles nationales pour le chauffage des bâtiments municipaux.

*Concernant l'éclairage public, pendant la période d'hiver, celui-ci sera interrompu de 23h à 5h30 dans la plupart des quartiers (*) . Il sera totalement interrompu dans les zones extra-urbaines.*

L'éclairage des stades sera limité. Les illuminations de Noël du 17 décembre à début janvier seront installées en centre ville.

() Le Populaire a indiqué les zones d'implantation des armoires électriques qui ne correspondent pas forcément aux quartiers. Les horloges de régulation horaire seront peu à peu installées dans les armoires électriques qui n'en possèdent pas encore.*

POURQUOI VENDRE LES ANCIENS BÂTIMENTS COMMUNAUX ?



Tout simplement parce que leur coût d'entretien ou de réhabilitation éventuelle dépasse de très loin les possibilités financières de notre commune.

Aussi la commune a décidé de la mise en vente de l'Hôtel Restaurant « le Central », de l'ancien Hôpital (bâtiment du Cloître), de la maison du 1 rue Barbès.

Par contre, la Grange jouxtant le Théâtre du Cloître, a été cédée pour 1 € symbolique à la Communauté de Communes pour y aménager une annexe du théâtre.

Notons encore que nos LOTISSEMENTS continuent de se vendre (il ne reste que 2 lots à S. Valadon et 2 au Moulin des Pères) ... que l'étude du RESEAU DE CHALEUR du plateau de Joli Bois est en cours, que les LOGEMENTS UDAF de la rue Georges Pompidou seront bientôt inaugurés, que le projet de construction de la GENDARMERIE suit son cours, qu'il en va de même pour les aménagements de la ZONE des CÔTES , que de nouveaux COMMERCES s'installent : Restaurant en centre ville , magasin Brandiff 12 rue Thiers, opticien aux Couchets .

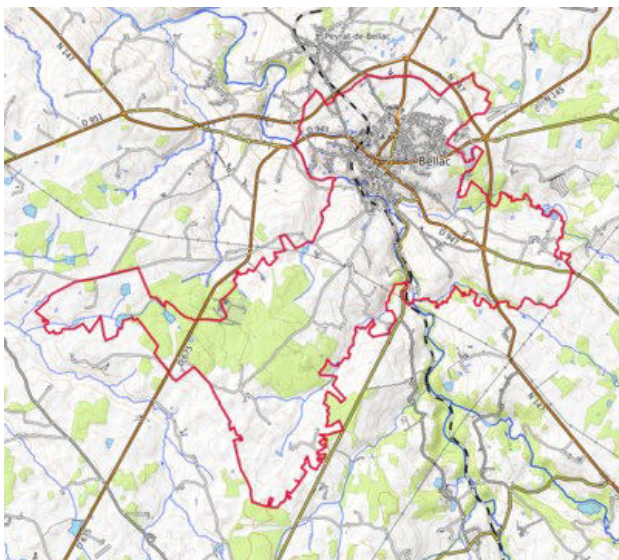
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PLUI concernant la commune de Bellac a été adopté par le Conseil Communautaire de la CCHLeM le 20 juin 2022, malgré l'opposition de la majorité des élus de Bellac. Sa rédaction est antérieure aux dernières élections municipales, et depuis, il n'a pas été possible d'obtenir des modifications du projet.

Si la municipalité attache une telle importance à ce document c'est qu'il fixe les règles d'octroi des permis de construire et d'accord pour les déclarations de travaux. Le principe de base de ce plan, comme pour tous les autres plans élaborés en France, est de limiter au maximum l'artificialisation des sols.

Ainsi, le PLUI prévoit des possibilités de construction dans le prolongement du lotissement Valadon, en direction de Blanzac, mais interdit toute construction d'habitations nouvelles dans le prolongement de la zone commerciale, en direction de Peyrat. C'est là un choix discutable dont la municipalité demandera la révision.

Ce document comporte bien d'autres règles qu'il n'est pas possible de détailler ici mais que vous pouvez obtenir auprès du service de l'urbanisme de la communauté de communes ou auprès de celui de la Mairie.



JUMELAGE BELLAC-WASSERTRÜDINGEN

PRÉPARATION DU 40^{ème} ANNIVERSAIRE

Une délégation du comité de jumelage et du conseil municipal s'est rendue à Wassertrüdingen du 1^{er} au 4 décembre.

Objectif : préparation du 40^e anniversaire en 2023.

2 moments forts ont été programmés au cours de la réunion plénière :

Du 18 au 21 mai : déplacement de Bellac à Wassertrüdingen

Du 30 septembre au 4 octobre : déplacement de Wassertrüdingen à Bellac.



Auparavant avait eu lieu le traditionnel échange de cadeaux.



Le comité de jumelage est d'ores et déjà à pied d'œuvre pour que ce « jubilé » comme disent nos amis allemands, soit à la hauteur des précédents anniversaires et apporte une part d'innovation.



LE MOT DE LA MAJORITÉ

BONS GESTIONNAIRES ?

Que l'opposition reconnaisse, enfin, que **notre élection est démocratique**, est un grand succès (!) mais voici maintenant que nous serions suspectés de ne pas être de bons gestionnaires ! Oui, notre liste a été démocratiquement élue avec 59,57 % des voix. Oui, **nous sommes des gestionnaires particulièrement sérieux et économes**. Il s'agit de l'argent des contribuables donc...

Qu'on le veuille ou non, **nous avons hérité d'une catastrophique situation financière**. En 2020, pour réaliser le budget (qui était pour sa quasi-totalité celui de nos prédécesseurs), il fallait recourir à l'emprunt pour un montant de : 761 918 €. Nous connaissions la difficile situation financière de notre commune, mais nous ignorions que les banques avaient informé la municipalité depuis 2019 qu'elles ne prêteraient pas un centime à la commune de Bellac tant que la situation financière ne serait pas stabilisée.

Qu'on le veuille ou non, il nous fallut réaliser 761 918 € d'économie dès les premiers temps du mandat... et pour cela, stopper bien des investissements, geler 10 postes d'agents, diminuer les subventions aux associations, réaliser des réductions drastiques des dépenses de fonctionnement et ensuite augmenter les impôts.

Sans être mirifique la situation s'est améliorée, en 2023, notre excédent de fonctionnement disponible pour l'investissement devrait dépasser notre annuité de dette, certes d'une petite avance d'environ 30 000 € seulement, mais notre recours à l'emprunt en sera d'autant diminué. (à une exception près, ce sera la première fois depuis 13 ans !)

Malheureusement, trop de postes d'agents continuent d'être gelés, les subventions aux associations n'augmenteront que très faiblement. Notons, que lors de notre prise de fonction, en juillet 2020, 11 agents étaient en longue maladie ou en disponibilité !

Ces sacrifices imposés et notre saine gestion devraient nous permettre de réaliser **un bon budget d'équipement en 2023**.

Sécuriser nos finances et assurer un bon investissement, c'est essentiel pour l'avenir de Bellac et de ses habitants.

Avec nos meilleurs vœux pour 2023.

LE MOT DE L'OPPOSITION

2023 arrive à grands pas !

Les économies d'énergie sont au centre des préoccupations des collectivités et des populations. C'est un sujet majeur qui ne peut être pris à la légère. C'est la raison pour laquelle, bien que favorables à ces mesures, nous nous sommes abstenus lorsque ce sujet a été abordé en conseil municipal. En effet, comme cela a été bien précisé par le journaliste du Populaire, notre attitude a été dictée par notre volonté d'aller beaucoup plus loin que la proposition de la majorité. Force est de constater, en effet, que celle-ci a proposé, très tardivement, une copie à minima, sans chercher à optimiser, sans doute par manque d'implication, des solutions dans les domaines les plus énergivores.

Vous pouvez, par ailleurs, retrouver les explications de tous nos votes sur nos sites :

<http://www.bellac2020-2026.fr/>

<https://www.facebook.com/ensemblepourbellac20202026/>

Au seuil de la nouvelle année, les élus d'Ensemble pour Bellac vous adressent leurs vœux les plus chaleureux de bonheur, santé, joie et réussite tout en s'interrogeant sur l'avenir de notre commune. Ils formulent également des souhaits pour la Paix dans le monde.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les actions d'informations ont été conduites aux lycées, au collège, à l'école des Rochettes.

Une quinzaine de candidats s'est dégagée.

Ils ont été réunis pour une assemblée préparatoire le 19 décembre.

Suite des informations dans le N° 11 de l'info de bellac.



TRANSPORTS: LA MOBILITÉ SOLIDAIRE

Vous avez besoin de vous déplacer pour un rendez-vous (médecin, coiffeur, visite à un proche)? Vous n'avez pas de moyen de Déplacement? La mobilité solidaire met à votre disposition des chauffeurs.

Le coût de la course est de 0,30 € du km avec un forfait de 3 €.

Pour les bénéficiaires des minimas sociaux, le tarif est ramenée à 0,10 € par km grâce à une participation du CCAS.

Le CCAS est partenaire de cette opération portée par le Secours catholique.

Contacts: - Plate forme d'accueil: 06 33 65 17 47 / CCAS: 05 55 68 12 57

Permanence: 1^{er} lundi du mois de 9h à 12h à la maison des associations.